

Zurich, en juillet 2019

Contrôles de la comptabilité salariale dans la branche de la coiffure et pratique de la CP
Coiffure en matière de sanctions

Madame, Monsieur,

Le présent courrier d'information concernant les contrôles de la comptabilité salariale effectués par la CP Coiffure et la pratique des sanctions en liaison avec ces contrôles est envoyé à **tous les salons de coiffure de Suisse**.

Au cours des dernières années, la CP Coiffure a régulièrement augmenté le nombre des contrôles de la comptabilité salariale effectués chaque année. Actuellement, elle réalise environ 450 contrôles par an. Il s'agit dans ce contexte de contrôles annoncés (200) et également de contrôles non annoncés ou contrôles surprise (250). Lors de ces vérifications, on s'assure notamment que la CCT pour la branche de la coiffure suisse est respectée et que les cotisations AVS sont correctement décomptées. On porte également une attention particulière au problème de la location de fauteuils qui revient fréquemment à une activité indépendante de fictive. Si la CP Coiffure constate l'existence d'une location de fauteuil, elle en informe notamment les autorités concernées (administration fiscale/TVA, caisse de compensation, etc.). Ces organismes vérifient que le salon en question respecte les dispositions en matière d'assurance sociale et de TVA. A défaut, cela pourra entraîner d'importantes conséquences financières.

A partir de 2019, la CP Coiffure coopère étroitement avec diverses associations ou services de contrôle dans les cantons. Il s'agit par exemple dans ce contexte du service de contrôle du travail du canton de Zurich (AKZ) ou du contrôle du marché du travail Berne (CMTBE). La CP Coiffure a élaboré un accord de prestations avec ces associations de contrôle, qui précise que ces dernières effectueront les contrôles surprise en plus de ceux réalisés par la CP Coiffure. À ce jour, une couverture quasiment générale de tous les cantons a été obtenue.

L'objectif est d'accroître massivement les contrôles dans la branche de la coiffure afin d'imposer d'une part les dispositions de la CCT et de lutter d'autre part contre le problème du travail au noir.

Nous vous remercions de votre attention.

Meilleures salutations

Sur mandat de la CP Coiffure



M^e Claudia Hablützel, lic. iur.
Responsable du secrétariat



Corinne Aepli, lic. iur.
Collaboratrice du secrétariat